SM de l'Ouvèze Provençale (SMOP) (Siren : 200044402)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Entrechaux
Arrondissement	Carpentras
Département	Vaucluse
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	26/12/2013
Date d'effet	01/01/2014

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Jean-François PERILHOU

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Le Village
Numéro et libellé dans la voie	300 Avenue des Princes d'Orange
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	84340 ENTRECHAUX
Téléphone	04 90 46 09 43
Fax	
Courriel	sm.ouveze.provencale@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	69 449
Densité moyenne	75,15

Périmètres

Nombre total de membres : 7

- Dont 7 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
84	CA des Sorgues du Comtat (248400293)	CA
84	CA Ventoux-Comtat-Venaissin (COVE) (248400053)	CA
84	CC Aygues-Ouvèze en Provence (CCAOP) (248400160)	CC
26	CC des Baronnies en Drôme Provençale (200068229)	CC
84	CC Vaison Ventoux (248400335)	CC
84	CC Ventoux Sud (200035723)	CC
84	Pays d'Orange en Provence (248400236)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 5

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique *Les détails de la compétence sont décrits en annexe 2 des statuts* Par substitution
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau *Les détails de la compétence sont décrits en annexe 2 des statuts* Par substitution
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer *Les détails de la compétence sont décrits en annexe 2 des statuts* Par substitution
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines *Les détails de la compétence sont décrits en annexe 2 des statuts* Par substitution
- Autres actions environnementales *Missions hors GEMAPI (items 11 et 12 de l'art L211-7 du code de l'environnement) : - Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques - Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que la prévention des inondations.* Par substitution

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)